

NATURE DE L'ÉPREUVE ET ORGANISATEUR :

Courses à pied à partir du lac de Chambon-sur-Lac dans le Puy-de-Dôme (63), organisées par l'association **Outdoor Concept 63**.

DEPART ET ARRIVEE :

Dimanche 20 juin 2021 au base Camp du Festival Outdoor de la Vallée Verte (FOVV), le Pré Bas, lac de Chambon-sur-Lac.

- Chambon Sancy Trail 40 km – D+ 2400 – 8h
- Chambon Neige et Lac 24 km – D+ 1160 - 9h
- Chambon Trail 13,5 km - D+ 710 - 10h

PARCOURS :

- Chambon Sancy Trail 40 km – D+ 2400 – 8h
- Chambon Neige et Lac 24 km – D+ 1160 - 9h
- Chambon Trail 13,5 km - D+ 710 - 10h

Détails sur <http://traversee-vallee-verte.com/>

RETRAIT DOSSARDS :

- **Au magasin Athlérrunning** (5 Rue des Chazots, 63170 Aubière) du lundi 14/06 au jeudi 17/06 de 11 à 14h30
- **au base Camp du Festival Outdoor de la Vallée Verte (FOVV), le Pré Bas, lac de Chambon-sur-Lac. (entre le Camping le Pré Bas et le lac)**
- samedi 19/06 de 15 à 18h - Dimanche 20/06 de 6h30 à 9h45

FRAIS D'INSCRIPTION :

Chambon Trail 13,5 km Course ouverte à partir de la catégorie cadet 16 – 17 ans
Chambon Neige et Lac 24 km Course ouverte à partir de la catégorie junior 18 – 19 ans
Chambon Sancy Trail 40 km Course ouverte à partir de la catégorie espoir 20 ans et plus

Chambon Trail 13,5 km - 14 € le repas après course n'est pas compris - **500 participants max**
Chambon Neige et Lac 24 km – 24 € le repas après course n'est pas compris - **500 participants max**
Chambon Sancy Trail 40 km – 39 € le repas après course n'est pas compris - **500 participants max**

- Douches
- Dotation d'accueil à tous les participants.
- Boisson

Repas 16 €



REGLEMENT TRAIL



INSCRIPTION ET DOCUMENTS A FOURNIR :

Pour toutes les courses

Inscription avant le 17 juin 2021 en utilisant le lien depuis notre site ou sur www.sportips.fr

Pour les documents (licences ou certificat médical) à télécharger sur votre fiche personnelle avant le 17/06/2021

Documents papier (Certificat médical, Licence, ...) seront envoyés à :

Sportips – Festival Outdoor de la Vallée Verte

BP 20019

83521 Roquebrune sur Argens cedex

ou en format numérique à support@sportips.fr

Document justificatif : conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à notre compétition est conditionnée à la présentation

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running, ou d'un titre de participation Pass Running délivrés par la FFA en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de notre manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied ou du sport en compétition ;
- ou d'une licence délivrée par la FFTri en cours de validité à la date de notre manifestation ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication du sport en compétition, ou de la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an ou de sa copie.

En cas de maladie ou d'accident, l'inscription sera remboursée uniquement sur présentation d'un certificat médical daté et envoyé au plus tard le **5 juin 2021** (cachet de la Poste faisant foi), au-delà il n'y aura pas de remboursement possible en raison des frais fixes engagés.

Garantie individuelle annulation Au moment de votre inscription en ligne sur le module Sportips.fr, vous pouvez souscrire une Garantie Annulation, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sans les options. Repas, navette...) sur simple demande effectuée jusqu'à 72 h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical de contre-indication, avant le 5 juin 2021. Cette garantie ne s'applique pas si l'épreuve est annulée.

Les échanges de dossards seront acceptés en vous adressant à support@sportips.fr jusqu'au 5 juin 2021, Au-delà de cette date, les dossards sont nominatifs, aucun échange ou transfert d'inscription ne sera possible, quel que soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocèdent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve.

Possibilité de vérifier votre inscription sur www.sportips.fr

En cas d'annulation due à la COVID 19, alerte météo, l'interdiction de passage sur les secteurs prévus... jusqu'au 5 juin remboursement 95 % , jusqu'au 12 juin remboursement 85% , jusqu'au jour des courses aucun remboursement

RAVITAILLEMENTS :

- Chambon Trail, 13,5 km – 1 ravitaillement – GAEC de l'Oiseau – km 8
- Chambon Neige et Lac, 24 km – 2 ravitaillements – Pont St Anne (point d'eau) km 9, Chambon des neiges km 13, GAEC de l'Oiseau – km 21
- Chambon Sancy Trail, 40 km – 3 ravitaillements – Pont St Anne (point d'eau) km 9, Col de la Cabane (point d'eau) km 15, Les Chomets km 19 Chambon des neiges km 26, GAEC de l'Oiseau – km 35

Et ravitaillement à l'arrivée pour tous

Attention : Le ravitaillement provenant d'une aide extérieure entre les postes est interdit et sera contrôlé.



REGLEMENT TRAIL



SECURITE :

Respecter le code de la route (traversées de routes) et les indications des signaleurs. Lors des traversées de route les coureurs sont arrêtés par les signaleurs en cas de circulation.

Les frais des soins médicaux chirurgicaux, d'hospitalisation, d'évacuation et de rapatriement, restent à la charge des participants.

Des postes de secours sont implantés en divers points du parcours et sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC Course.

Il appartient à chaque coureur de se porter mutuellement assistance en cas de besoin et de prévenir les secours.

En cas de nécessité, l'organisateur mettra à disposition, et dans l'intérêt de la personne secourue, tous les moyens appropriés.

La personne secourue supportera les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels et devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En France, depuis la loi n°2002-276 du 27 février 2002 : les communes peuvent exiger une participation financière aux frais liés à des opérations de secours ou d'assistance médicale.

En cas d'impossibilité de joindre le PC Course, les coureurs peuvent appeler directement les organismes de secours (15 Samu, 17 Police Secours, 18 Pompiers).

MATERIEL OBLIGATOIRE :

40 km

Les concurrents doivent avoir obligatoirement, un équipement adapté au milieu montagnard

- Réserve d'eau de 0,75 litre minimum.
- Vivres de course.
- Couverture de survie.
- Sifflet.
- Coupe-vent, suivant les conditions météorologiques (Précisé la veille de la course, affichage, site internet et réseaux sociaux).

Matériel CONSEILLE :

- Téléphone mobile avec application de suivi téléchargée
- casquette et lunettes OU Gants ou bandeau en fond de sac selon conditions météo

13,5 et 24 km

- Coupe-vent, suivant les conditions météorologiques (Précisé la veille de la course, affichage, site internet et réseaux sociaux).
- Réserve d'eau de 0,5 litre minimum.

Matériel CONSEILLE :

- Téléphone mobile avec application de suivi téléchargée
- Vivres de course.
- casquette et lunettes OU Gants ou bandeau en fond de sac selon conditions météo

Le port du dossard est obligatoire, il doit rester parfaitement visible et accessible.

Le matériel sera contrôlé au moment du retrait des dossards et à l'arrivée pour les premiers, puis de façon aléatoire, des pénalités de temps seront attribuées pour chaque élément manquant.

Les personnes dont l'équipement est insuffisant seront interdites de départ ou arrêtées.



REGLEMENT TRAIL



Les bâtons sont autorisés, sauf sur la partie entre La Perdrix et le Pas de l'Ane

Pour les concurrents concernés, une fiche précisant le traitement médical en cours et les contre-indications.

La surveillance médicale est assurée par un médecin de course et par une association de secouristes.

Autres consignes :

Si vous êtes témoin d'un accident, donner rapidement et correctement l'alerte.

Signaler votre abandon auprès des bénévoles présents le long du parcours.

Les participants s'engagent sous leur responsabilité et par leur inscription, ils acceptent de respecter le règlement de l'épreuve.

Pour des raisons de sécurité, en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours.

ASSURANCE :

• Responsabilité civile :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

- les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

• Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement en responsabilité civile.

• La possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied ou du sport en compétition de moins d'un an est obligatoire pour participer à une compétition et bénéficier de la couverture des assurances.

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol.

RECLAMATIONS :

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course dans un délai maximum de 2 heures après l'arrivée du coureur concerné.

JURY D'EPREUVE :

Il se compose :

- Du directeur de course
- d'un représentant des coureurs
- d'un responsable FFA

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

RESULTATS & RECOMPENSES :

Chambon Trail 13,5 km - Chambon Neige et Lac 24 km – Chambon Sancy Trail 40 km -

Dimanche 20 juin : entre 12h30 et 14h30 récompenses aux 3 premières et 3 premiers + trophée aux premiers de chaque catégorie

MANIFESTATION ECO-RESPONSABLE ET MANIFESTATION PARTENAIRE DU PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS :

Dans ce cadre, nous ne distribuerons plus de gobelets plastiques, vous devez avoir vos propres éco-tasses, des éco-tasses seront mises à votre disposition contre caution de 1 €.



REGLEMENT TRAIL



DROIT A L'IMAGE :

Par sa participation chaque participant autorise expressément l'organisateur et ses ayants-droits à fixer, reproduire, représenter, modifier, sur tout support et par tout moyen, son image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de la compétition susvisée, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales. Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée de 2 ans.

L'organisateur et ses ayants droits s'interdisent expressément d'utiliser l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, et avec l'accord officiel de l'organisation.

VIE PRIVEE, INFORMATIQUE ET LIBERTE :

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Toute participation implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de la FFA et de la compétition susvisée.

Les coordonnées pourront en outre être communiquées aux partenaires de l'épreuve. Si les participants ne le souhaitent pas, ils disposent de la possibilité de s'y opposer en le précisant auprès de Sportips, société qui gère les inscriptions.